

18 | 10 | 2022

SESSION EXTRAORDINAIRE

TRANSITION

ÉCOLOGIQUE



“

**Face à la crise écologique,
il faut désormais passer
aux actes.**

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



Notre réactivité et notre détermination doivent être à la hauteur des enjeux de sauvegarde de notre planète.

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

L'«accélération du réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la menace sur notre biodiversité sont des réalités que nous vivons au quotidien. Au cours de l'été 2022, la canicule et les nombreux épisodes d'incendie ont fragilisé nos territoires et nos ressources, touché la vie des populations et impacté les cultures agricoles.

La crise humanitaire et géopolitique du conflit en Ukraine a généré une crise énergétique majeure. Elle a des conséquences graves pour les plus fragiles qui se retrouvent précarisés, avec une hausse démesurée de la facture d'énergie et une baisse conséquente du pouvoir d'achat.

Le temps de la prise de conscience est révolu. Face à ces inquiétants signaux d'alerte, il faut désormais passer aux actes. Au Conseil départemental de la Haute-Garonne, nous n'avons pas attendu ces catastrophes pour agir. Depuis 2015, le Département a mis en œuvre un plan ambitieux pour répondre aux enjeux environnementaux, dans une société plus durable et plus juste.

Dans ce contexte de crise aux multiples visages, le Département agit et prend de nouvelles mesures fortes et concrètes, lors d'une session extraordinaire consacrée à la transition écologique le 18 octobre 2022.

À travers l'ensemble de ses politiques publiques, le Conseil départemental se fixe de nouveaux objectifs ambitieux dans la volonté de répondre à l'urgence climatique et sociale, mais également dans un souci d'exemplarité de la collectivité.

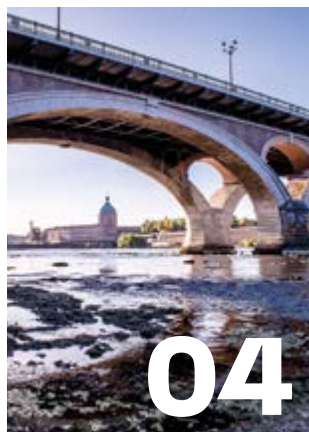
Afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, le Département accélère la rénovation thermique des bâtiments insalubres et des passoires thermiques, que ce soit des logements sociaux, des habitats privés et des bâtiments publics propriétés de la collectivité. Il s'agit d'une priorité, tout comme la baisse de la consommation d'énergie des bâtiments du Département. C'est la raison pour laquelle, nous adoptons en parallèle un plan de sobriété énergétique inédit qui sera mis en œuvre dès cet hiver.

Par ailleurs, la solidarité étant au cœur de notre compétence, nous engageons un Plan de lutte contre la précarité énergétique afin de soutenir les plus modestes fragilisés par la hausse des tarifs de l'énergie. De nouvelles aides aux ménages sont instaurées en conséquence pour les deux prochains hivers.

Enfin, le Département renforce ses actions pour la préservation de la ressource en eau, la protection de la biodiversité en Haute-Garonne et met en place un plan dédié à la sauvegarde des forêts. Conscient de la dette écologique laissée aux générations futures, nous devons agir pour réduire les pressions humaines qui s'exercent sur la nature.

Notre réactivité et notre détermination doivent être à la hauteur de la situation critique et des enjeux de la sauvegarde des ressources naturelles. Il en va de l'héritage de la planète que nous voulons léguer aux futures générations.

SOMMAIRE



<u>Veiller sur la ressource en eau</u>	04
<u>Agir pour la reconquête de la biodiversité</u>	07
<u>Favoriser l'agroécologie pour sécuriser une alimentation locale de qualité</u>	10
<u>Se déplacer autrement au quotidien</u>	12
<u>S'engager pour la sobriété énergétique</u>	15
<u>Renforcer les aides financières pour accélérer la réhabilitation énergétique des logements</u>	18
<u>Accompagner les territoires dans la transition écologique</u>	21



Veiller sur la ressource en eau

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est un acteur majeur pour la gestion de l'eau dans le cadre de ses missions de solidarité territoriale.

Les mesures prises cet été avec l'ensemble des partenaires ont permis de faire face à l'épisode de sécheresse.

Le Département veut accélérer le projet de territoire Garon'Amont pour préparer l'avenir.

L'été 2022 en Haute-Garonne a confirmé les prévisions* les plus pessimistes des experts sur le changement climatique, qui indiquent que les sécheresses seront de plus en plus précoces, intenses et longues, avec une diminution forte des débits naturels de 20 à 40 %, voire jusqu'à 50 % en été.

La gestion de la ressource en eau, menée par le Conseil départemental et ses partenaires dès le mois de juillet, a permis de garantir au mieux un équilibre entre la préservation des milieux aquatiques, la garantie de l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles. Il s'agit maintenant de poursuivre, adapter ou amplifier les actions et les expérimentations définies dans le projet de territoire Garon'Amont.

Le lancement de nouvelles expérimentations

Engagé en 2017, le projet de territoire Garon'Amont a fait l'objet d'une **grande concertation** avec l'ensemble des acteurs du territoire, la population et un panel citoyen, qui a abouti sur un plan d'actions de 32 mesures. Le montant global de ce plan d'actions a été évalué entre 14 et 19 M€

sur la période 2020-2025. En 2020, le Conseil départemental a voté une enveloppe de 8 M€ pour sa mise en œuvre.

Suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2022, le Comité de concertation Garon'Amont s'est réuni le 10 octobre dernier pour faire le point sur les 22 actions déjà engagées.

Des expérimentations pour tester de nouvelles solutions sont en cours, en collaboration avec Réseau 31, le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), les syndicats de bassin versant, etc.

L'expérimentation sur la recharge active des nappes démarre cet hiver, sous le copilotage de Réseau 31 et du BRGM. Le principe est d'assurer un remplissage complémentaire de la nappe phréatique en hiver et au printemps, via le canal de Saint-Martory, pour apporter un soutien d'étiage naturel supplémentaire en période estivale. L'approche est novatrice à grande échelle (100 km²) pour le soutien d'étiage d'un grand fleuve.

* Notamment l'étude *Garonne 2050* publiée en 2014 par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Depuis 2020, le Conseil départemental a financé de **nombreux aménagements pour optimiser la gestion du canal de Saint-Martory**. Ces travaux ont permis une économie de prélèvement en Garonne d'environ 6 millions de m³ lors des étiages de 2021 et de 2022. L'optimisation de la mobilisation des stocks hydroélectriques d'EDF, réalisée par le SMEAG, a permis de débloquer 18 millions de m³ supplémentaires pour le soutien d'étiage en été depuis 2020, dont 3 millions de m³ supplémentaires sur le lac d'Ode pour la Garonne amont.

Le Conseil départemental a créé le **Conservatoire des zones humides (CDZH)** en 2020. 53 sites pour 445 hectares sont déjà classés (cf. page 9). **La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature est un marqueur du projet de territoire Garon'Amont**. Si l'eau reste où elle tombe, cela contribue à la fois au maintien des débits d'étiages et à la préservation de la biodiversité.

FOCUS

Mise à disposition de nouveaux volumes d'eau dans les retenues du Touch

Un accord de coopération va permettre la mobilisation de volumes d'eau non utilisés sur **5 retenues agricoles situées sur le bassin du Touch**, appartenant au SMGALT (Syndicat Mixte Garonne-Aussonnelle-Louge-Touch) et à deux ASA (association syndicale autorisée) d'irrigants.

Sur une durée de 20 ans, **un volume de 2,6 millions de m³ pourra être mobilisé** afin d'assurer le soutien d'étiage sur le bassin du Touch. Cette démarche permettra de **réduire le prélèvement du canal en Garonne**. En contrepartie, le SMGALT et les ASA d'irrigants bénéficieront de subventions à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau et de 10 % par le Conseil départemental, pour la réalisation de travaux réglementaires de mises aux normes des retenues et ainsi retrouver leur capacité de stockage maximum.

Le pilotage et la gestion du soutien d'étiage seront confiés à Réseau 31 (en tant que gestionnaire du canal de Saint-Martory) et au SMEAG (en tant que gestionnaire du soutien d'étiage de la Garonne), en concertation avec les autres signataires (SMGALT, ASA, État, Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil départemental de la Haute-Garonne).

Les volumes des 5 retenues seront disponibles à l'horizon 2024, lorsque les travaux de mises aux normes auront été réceptionnés et validés par la DREAL Occitanie.

Dès cet été, un accord a été signé avec le SMGALT sur une phase expérimentale de 1 million de m³ pour les années 2022 et 2023. Une partie de ce volume a d'ailleurs été utilisée durant la sécheresse pour retarder et limiter les restrictions sur ce bassin versant.

La ressource en eau est un bien commun qui nous concerne tous.

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

“

Protéger l'eau potable : les actions adoptées à la session du 18 octobre

- La création de **trois nouvelles stations d'alerte** est à l'étude sur les rivières du Tarn et de l'Ariège, pour **protéger les usines d'eau potable** de Villemur-sur-Tarn, Buzet-sur-Tarn et Calmont.

Ces dispositifs sont stratégiques puisque plus de 90 % des Haut-Garonnais sont alimentés par de l'eau prélevée en rivière. Ces stations d'alerte mesurent notamment en continu les ressources en eau potable du département provenant de la Garonne. L'exploitation du réseau de stations d'alerte est effectuée par les équipes du Laboratoire Départemental EVA (Eau, Vétérinaire, Air). Cet investissement représente un coût de **550 000 €** pour le Département.

- **1,5 M€** pour renouveler les réseaux d'Alimentation en Eau Potable en 2023

On estime à 20% le taux de fuite d'eau dans le réseau d'eau potable en France. Un taux qui peut atteindre 32% dans les territoires ruraux, d'après le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable réalisé par le Conseil départemental en 2020. Ce schéma prévoit un programme d'actions pour un montant d'environ 800 M€ de travaux à réaliser d'ici 2030, dont 50% consacrés au renouvellement des réseaux, pour réduire les fuites et économiser la ressource en eau. Dès 2023, le Conseil départemental soutiendra le renouvellement de réseaux dans les communes haut-garonnaises à hauteur de 1,5 M€.



EN CHIFFRES

**Projet de territoire
Garon'Amont**

32

**actions prioritaires
dont 22 actions engagées**

**Création de 3
stations d'alerte
créées pour assurer la
qualité de l'eau potable**

**1,5 M€
pour renouveler les réseaux
d'Alimentation en Eau
Potable dans les territoires**



Agir pour la reconquête de la biodiversité

Le Conseil départemental agit depuis 2017 pour réduire les pressions humaines qui s'exercent sur la nature, avec une action offensive de protection des espaces naturels, en coopération avec tous les acteurs du territoire.

Les effets du dérèglement climatique se font déjà ressentir avec les incendies de cet été 2022 notamment. Dans le cadre de l'acte 2 du plan pour la transition écologique 2020-2024, le Conseil départemental a pris des mesures concrètes pour lutter contre la perte de biodiversité en Haute-Garonne. Ces actions sont destinées à enrayer un mouvement de consommation grandissante d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il s'agit notamment de combattre le phénomène d'artificialisation des sols en protégeant les espaces naturels.

Le plan arbres et forêts pour protéger les puits de carbone haut-garonnais

Le Conseil départemental a adopté en juin 2022 son premier programme en faveur de la protection et de la valorisation des arbres et forêts du département. **33 mesures** ont été prises dont :

- le classement de 1000 hectares de forêts en ENS d'ici 2027,

- la préservation des arbres isolés et champêtres et/ou remarquables,
- la contribution à la production de plants locaux,
- le développement des continuités écologiques arborées, avec 20 km de haies plantées par an,
- la protection des plantations et l'équilibre forêt/gibier,
- la sensibilisation, le développement et le partage de meilleures pratiques,
- l'adaptation et la résilience au changement climatique avec les acteurs de la recherche et du territoire,
- la mise en place d'une gestion intégrée sur le patrimoine arboré de la collectivité,
- la promotion d'une filière du bois locale et durable.



L'inquiétante extinction du vivant nous impose de prendre toutes les mesures pour protéger notre unique biosphère

GEORGES MERIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Plan de prévention et de lutte contre les feux de forêts adopté en session le 18 octobre

Ce plan spécifique s'appuie sur 3 constats : le risque est majeur partout en Haute-Garonne, la saison des feux s'allonge avec les canicules tardives et les bons gestes face au risque sont méconnus. Il a été co-construit avec les principaux partenaires du Département dont le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) et les Services de l'État.

Il s'agit notamment d'intensifier les formations des élus des territoires et des agents et de faire le point sur le matériel mis à disposition sur le terrain. La sensibilisation du grand public aux bons comportements est essentielle (mégots de cigarettes, braises de barbecues, prévention...). La collectivité propose son assistance pour inciter les propriétaires/porteurs de projet Espace Naturel Sensible à mettre en œuvre un plan de prévention et de lutte contre les feux de forêts dans leur plan de gestion. Elle prévoit aussi de soutenir plus largement la sylviculture et la voirie forestière pour les plantations d'essences résilientes et adaptées suite à la destruction par un feu de forêt notamment.

Le Département, propriétaire de la forêt départementale de Buzet-sur-Tarn, a élaboré son plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible Forêt de Buzet 2022-2027 avec un volet de prévention de lutte contre les feux de forêts. 3 bâches à incendie ont été installées sur des zones spécifiques et le carroyage de la forêt (découpage en carrés numérotés) a été réalisé en lien avec le SDIS 31. De plus, le Département va installer une station météo en forêt ainsi que des sondes tensiomètres réparties au pied des arbres pour suivre en temps réel les impacts du changement climatique sur l'ENS.

Des actions pour sensibiliser le grand public et les jeunes générations

Un nouvel outil pédagogique sur l'arbre et l'écosystème auquel il appartient est en cours de conception par le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement. Ses différents modules seront adaptés pour les élèves de classes élémentaires, les collégiens et le grand public.

Par ailleurs, la Maison de la Biodiversité, située au cœur de l'Espace Naturel Sensible Forêt de Buzet, propose toute l'année un programme d'animations grand public et un catalogue d'animations scolaires.

FOCUS

De nouveaux espaces classés dans la Vallée d'Oô le 18 octobre

- **L'Espace Naturel Sensible Vallée d'Oô classé pour 4 415 hectares**

De nombreux étages de végétation sont représentés dans cette vallée (collinéen, montagnard, subalpin, alpin, nival) et sont situés en zone Natura 2000 et inventoriés en ZNIEFF*. Le périmètre de l'Espace Naturel Sensible est également inclus dans le futur Parc Naturel Régional Barousse Pyrénées Comminges. On peut noter la présence d'espèces emblématiques de flore, comme la Ramonde des Pyrénées, le Lys Martagon, l'Orpin, le Carex noir, le Cranson des Pyrénées, la Coraline (orchidée forestière rare), la linaigrette, le Parnassie des marais, le Phyllodoce bleu, la Listère à feuille en cœur... La faune est particulièrement variée avec des cortèges de lépidoptères (Apollon, cortège des moirés, Damier de la Succise), des orthoptères bien représentés (Decticelle des Pyrénées) et de nombreux odonates. On y observe aussi de nombreux passereaux, rapaces et des mammifères tels que le Desman des Pyrénées (espèce endémique), loutres, isards, marmottes et des galliformes de montagne, telle que la perdrix grise.

**Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique*

- **18 sites de la Vallée d'Oô classés au Conservatoire départemental des zones humides**

Les 18 zones humides classées sur 53 hectares se situent sur une propriété communale, sur des marais d'altitudes, des tourbières et des zones marécageuses.



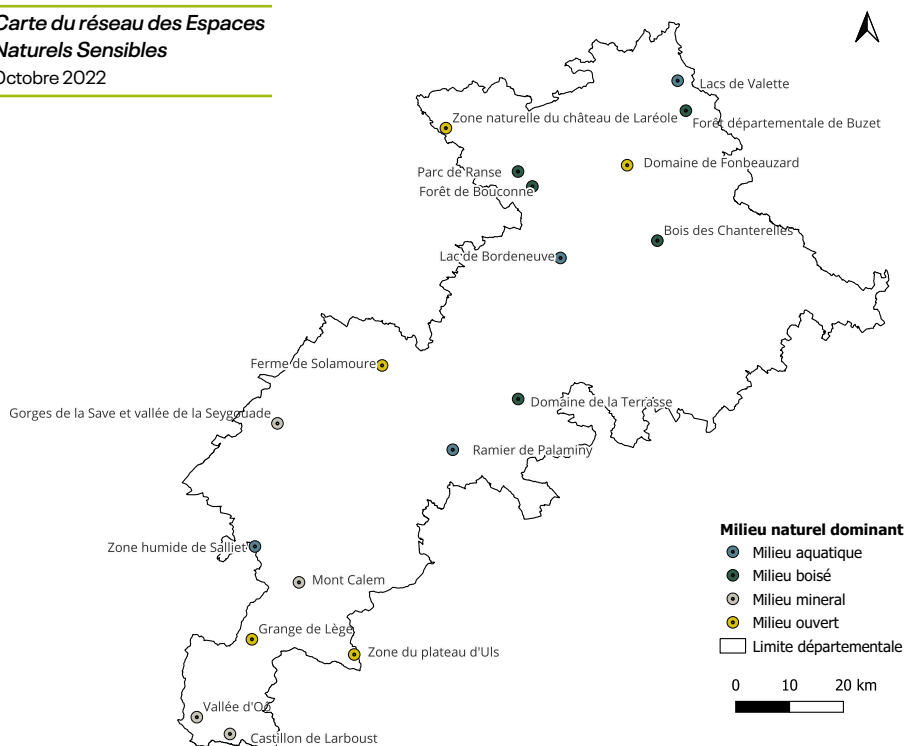
Plus de 11 000 hectares classés Espaces Naturels Sensibles* en Haute-Garonne

Depuis 2016, 6 937,74 hectares d'ENS ont été classés par le Conseil départemental. Avec le classement des 4 415 hectares dans la Vallée d'Oô, adopté le 18 octobre 2022 en session, la Haute-Garonne compte à présent 11 000 hectares d'ENS.

**Un espace naturel est qualifié de sensible s'il réunit les caractéristiques suivantes : présenter un intérêt fort pour la biodiversité (espace remarquable) ou une fonction biologique (nature ordinaire), être fragile et/ou menacé et devant, de ce fait, être préservé, faire l'objet de mesures de protection et de gestion et être un lieu de découverte des richesses naturelles (ouverture au public).*

Carte du réseau des Espaces Naturels Sensibles

Octobre 2022



EN CHIFFRES

33 mesures
pour la préservation
des arbres et des forêts

La Vallée d'Oô :
4 415 hectares
classés Espace Naturel
Sensible

53 hectares
classés au Conservatoire
départemental
des Zones Humides

Plus de **11 000**
hectares classés Espaces
Naturels Sensibles

Près de **500** hectares
inscrits au Conservatoire
départemental
des Zones Humides

Près de 500 hectares inscrits au Conservatoire départemental des Zones Humides (CDZH)

Le Conservatoire fait partie des 32 actions prioritaires du Projet de Territoire Garon'Amont (cf. page 4). En ralentissant l'écoulement des eaux, en la filtrant et en maintenant sa fraîcheur durant les périodes estivales, les zones humides rendent des services essentiels à la biodiversité et à l'activité humaine. Alors qu'elles sont menacées par les effets du réchauffement climatique et la pression humaine, tous les acteurs du projet de territoire ont pris conscience de la nécessité d'enrayer leur disparition.

Depuis 2020, 444,8 hectares ont été classés au Conservatoire départemental des zones humides. Avec les 53 hectares dans la Vallée d'Oô, classés le 18 octobre 2022 en session, la Haute-Garonne compte maintenant près de 500 hectares classés.

De plus, le Conseil départemental va **ajouter les mares comme milieux éligibles au Conservatoire** et prendra en compte les zones humides situées sur le Domaine Public Fluvial.



Favoriser l'agroécologie pour sécuriser une alimentation locale de qualité

Le Conseil départemental intensifie son accompagnement vers des pratiques durables tout en soutenant les exploitants fragilisés par les crises successives (inondations, gels printaniers, guerre en Ukraine, inflation...).

Les agricultrices et les agriculteurs font pleinement partie de la solution pour lutter contre les évolutions climatiques grâce à l'agroécologie. Dès 2017, le Conseil départemental a défendu un modèle agricole durable, avec des méthodes de culture et d'élevage saines pour la planète et pour le consommateur, tout en préservant la viabilité économique des exploitations agricoles. La Haute-Garonne est le seul Département à déployer sur le terrain un réseau de 27 conseillers et conseillères agro-environnement, experts dans différents domaines (arboriculture, viticulture, élevage ovin, apiculture...).

Chaque année, le Département consacre un budget de 2,5 M€ d'aides directes aux agriculteurs.

Le plan agroécologie 2022-2027 adopté en session le 18 octobre

Ce plan vise à accompagner les agricultrices et les agriculteurs pour développer une transition s'appuyant sur des pratiques agroécologiques, tout en prenant en compte l'humain et la solidarité territoriale. La priorité est aussi de soutenir une alimentation de qualité et de proximité, accessible

à tous. Des actions seront menées sur le terrain comme :

- la réduction des intrants et la lutte contre l'érosion des sols,
- la protection de la biodiversité sur les exploitations avec l'implantation de haies,
- la protection des pollinisateurs,
- le soutien au pastoralisme,
- l'amélioration du bien-être animal pour diminuer l'utilisation des antibiotiques dans les élevages,
- le soutien des projets d'installation agricole notamment de jeunes agriculteurs,
- une réflexion sur l'amélioration des conditions de travail (pénibilité, réduction de l'exposition aux substances dangereuses),
- le développement des circuits courts, en accélérant le déploiement de plateformes de mise en relation directe avec les producteurs comme Agrilocal 31 pour la restauration scolaire et DirectFermiers31 pour les particuliers,
- le soutien des jardins collectifs pour encourager les citoyens à devenir acteurs de leur alimentation.

FOCUS

“

Il faut accompagner les agriculteurs pour aller vers des pratiques agricoles durables.

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

La préservation des sols et les couverts végétaux

La préservation des sols est au cœur des grands enjeux environnementaux afin qu'ils continuent à remplir leurs fonctions naturelles et incontournables de captation de carbone, de réservoir d'eau et de biodiversité. **Leur dégradation est principalement liée à l'activité humaine** (artificialisation, agriculture intensive, déforestation, irrigation, pollutions industrielles...).

Depuis 2018, le Conseil départemental propose des diagnostics aux agriculteurs et a conçu le document « **Prévenir l'érosion avec des sols vivants** ». Plusieurs **expérimentations de couverts végétaux avec des démonstrations** ont été organisées dans le département, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs 31 notamment. Les couverts végétaux sont des cultures intermédiaires plantées en intersaison, entre deux cultures commerciales pour ne pas laisser les sols nus. Ils protègent le sol contre l'érosion et le lessivage provoqués par le vent et la pluie. Ils étouffent les herbes indésirables pour limiter ensuite le recours à des produits de traitement. Ils constituent une protection physique qui limite l'évaporation de l'eau sous l'effet du soleil et du vent. En augmentant la teneur en matière organique du sol, ils accroissent sa capacité à stocker l'eau et à retenir les éléments nutritifs.

Le Laboratoire départemental 31 EVA réalise des analyses de sols permettant aux agriculteurs de connaître les caractéristiques liées à la fertilité de leurs parcelles.

Le Conseil départemental participera à la **Journée mondiale des sols du 1^{er} au 6 décembre 2022** en partenariat avec l'AFES (Association Française pour l'Étude des Sols).



EN CHIFFRES

2,5 M€
par an d'aides directes
aux agriculteurs

Plus de **6 400**
emplois agricoles
en Haute-Garonne

Objectif :
20 %
d'exploitations
en agriculture biologique
d'ici 2024



Se déplacer autrement au quotidien

En Haute-Garonne, les mobilités sont un enjeu du quotidien. Dans un contexte de crise mondiale de l'énergie et d'accélération du réchauffement climatique, le Conseil départemental accélère son plan de développement des mobilités durables pour faire évoluer les pratiques.

Le secteur des transports est la première source d'émissions de gaz à effet de serre en France, avec près de 30 % des émissions totales. Chaque jour, des milliers d'automobilistes utilisent seuls leur véhicule pour se rendre au travail, en réalisant parfois des distances très courtes. Pour favoriser le report modal des automobilistes vers le vélo, le Conseil départemental intensifie son action dans les mobilités cyclables du quotidien et de loisirs et soutient le développement des transports en commun sur l'agglomération toulousaine à hauteur de 201 M€.

Objectif : 100 km de Réseau Express Vélo sur le territoire pour un investissement de + de 100 M€

Depuis 2019, le Département a engagé la réalisation de 7 Réseaux Express vélo en concertation avec les citoyens.

D'ici 2025, 51 kilomètres de voies sécurisées pour un investissement de 53 M€ permettront ainsi de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %) et rendront possibles les déplacements domicile-travail (jusqu'à 20 km), en reliant les zones périurbaines du sud-est et de l'ouest jusqu'aux portes de la métropole toulousaine. À l'horizon 2030, le report modal attendu est de 20 500 usagers/jour dont la moitié utilise la voiture aujourd'hui.

Le déploiement de nouveaux REV est à l'étude d'ici 2023, pour relier d'autres bassins de vie de l'aire toulousaine, ce qui portera le réseau à 100 km, pour un investissement de 100 M€.

- Un soutien financier inédit de 3 M€ par an aux communes pour les aménagements cyclables

En 2022, le Conseil départemental multiplie par 10 ses aides aux communes et aux communautés de communes pour aménager des voies cyclables, les portant à 3 M€.

- Consolider le réseau cyclable touristique et les chemins de randonnée pour développer le tourisme vert de proximité

Le développement du réseau de voies cyclables vertes se poursuit.

En 2021, le parcours cyclable TransGaronna, entre Cierp-Gaud et le Val d'Aran a été achevé côté haut-garonnais. Le Conseil départemental poursuit également le développement du réseau de sentiers de randonnées. Au 30 septembre 2022, **45 itinéraires dont 1 circuit VTT, soit 600 km, sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**, comme le Chemin Conques-Toulouse de 52 km, inauguré début juillet 2022.

EN CHIFFRES

100 M€

pour 100 km de Réseau Express Vélo

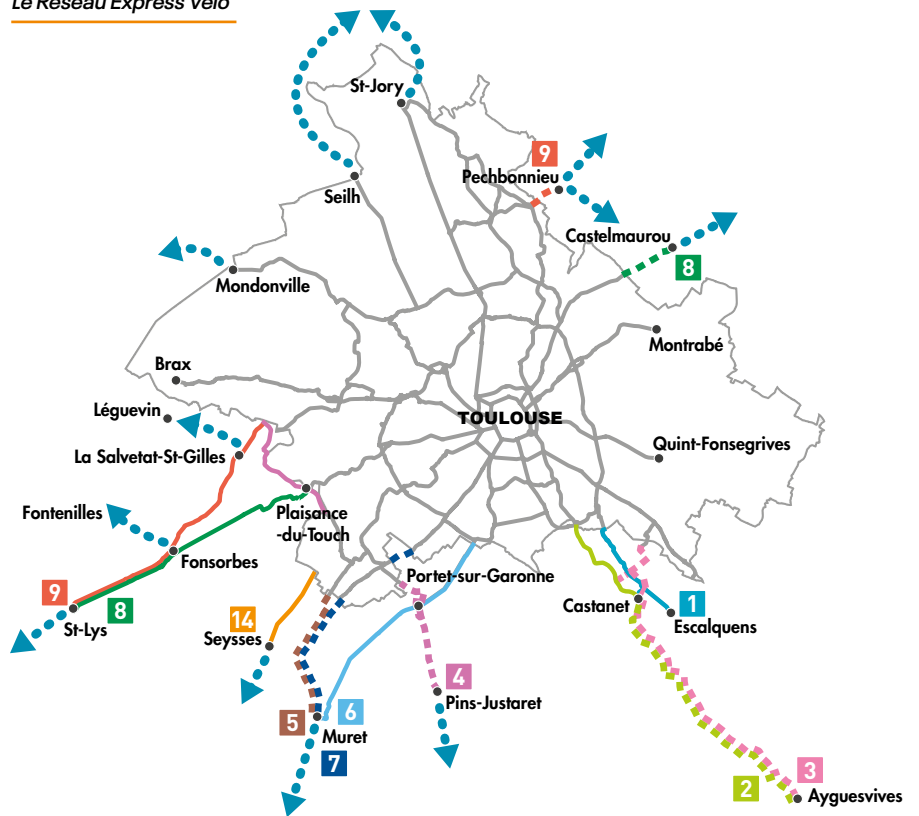
7

Réseaux Express Vélo mis en service en 2025

3 M€

d'aides aux communes pour les mobilités douces

Le Réseau Express Vélo



RÉALISATION DE 51 KM EN 2025

— REV réalisés d'ici fin 2025

--- Études complémentaires 2022-2023

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE APRÈS 2025

... Études d'opportunités 2022-2023

PROJETS DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO

- | | |
|--|---|
| 1 Escalquens / Labège / Seilh | 7 St-Jory / Muret |
| 2 Ayguesvives / Castanet-Ramonville / Saint-Jory | 8 St-Lys / Fonsorbes / Plaisance-du-Touch / Castelmaurou |
| 3 Quint-Fonsegrives / Ayguesvives | 9 Saint-Lys / La Salvetat-St-Gilles / Pechbonnieu |
| 4 Pins-Justaret / Plaisance-du-Touch / St-Martin-du-Touch | 14 Canal St-Martory (Frouzins / Seysses) |
| 5 Muret / Saint-Jory | |
| 6 Muret / Portet-sur-Garonne / Montrabé | |
- Secteur sous maîtrise d'ouvrage Toulouse Métropole

“
Pour changer les modes de déplacement, il faut repenser l'aménagement du territoire.

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Plus de 3 000 places de covoiturage d'ici 2028

Afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle, le Conseil départemental a lancé, dès 2017, un plan d'aménagement d'aires de covoiturage qui a déjà permis la création de 1150 places de stationnement sur 43 aires, pour un budget de 3,85 M€. 2 000 places supplémentaires sont à l'étude pour des mises en service d'ici 2028.

Cet automne, 5 aires vont être équipées de BoxVélo: La Pradelle à Auterive, Le Fauga, le Moulin Armand à Auzerville-Tolosane, Pinsague et la Tuilerie à Saint-Marcel Paulel. Par ailleurs, le Conseil départemental de la Haute-Garonne va collaborer avec le **Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG) pour implanter des bornes de recharge électriques** sur les futurs projets d'aires de covoiturage.

Décarboner l'entretien des voies départementales à l'horizon 2030

Le Département fait évoluer ses pratiques pour l'entretien et la modernisation des 6 138 km de voies départementales. Pour la maintenance annuelle du réseau structurant (environ 1600 km), 30 % d'agrégats d'enrobés sont réutilisés pour préserver les ressources naturelles et des méthodes

dites « tièdes » (inférieur à 140°C) sont employées pour 70 à 80 % de la production annuelle. Par rapport à une solution classique dite « à chaud » (de 160 à 170 °C), on peut estimer la réduction de l'empreinte environnementale de ces travaux annuels d'enrobés à 2 millions de Méga-Joule. Sur l'empreinte carbone de la totalité des actions annuelles, **une réduction de 46 % de gaz à effet de serre est réalisée, soit près de 6 500 tonnes équivalent de CO²**. Cette économie équivaut à la neutralité carbone d'une commune de 1 250 habitants.

La collectivité expérimente également de nouvelles techniques, comme l'utilisation d'enrobé végétal, avec un test réalisé fin août sur 1,7 km à Merville, en collaboration avec Eiffage.

• **Signature du Pacte engagement des acteurs des infrastructures de mobilité**

Ce cadre international dont le Conseil départemental est signataire permettra d'inscrire les infrastructures dans les transitions climatiques et écologiques, de réaliser 30 % des enrobés à moins de 100°C et de recycler 100% des produits de déconstruction générés par les infrastructures.





S'engager pour la sobriété énergétique

Le Conseil départemental accélère la rénovation thermique de son parc immobilier et prend de nouvelles mesures de sobriété énergétique, afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser les consommations de la collectivité.

Face à l'urgence du dérèglement climatique, aux tensions liées au contexte économique et géopolitique, le Département élève son ambition d'exemplarité pour répondre dans un premier temps aux aléas de l'hiver 2022-2023 et réduire sa consommation d'au moins 60 % à l'horizon 2050.

Un programme d'investissement sur le bâti existant

Le Conseil départemental gère un parc immobilier de 280 bâtiments en Haute-Garonne, dont 100 collèges publics, ce qui représente une superficie de plus de 1 million de m² de bâtiments. Les dépenses en énergie de la collectivité représentent 7,5 M€ par an. L'objectif d'ici 2030 est de diminuer la consommation des bâtiments de 40 %.

Depuis 5 ans, les dépenses énergétiques sont analysées de manière précise grâce à l'outil de télésuivi des consommations Ubigreen, qui a été déployé sur près de 150 bâtiments, dont les 100 collèges

publics du département. Des capteurs enregistrent les données énergétiques en continu, ce qui permet de détecter rapidement toute anomalie et d'intervenir rapidement pour la corriger. Ces appareils de mesure ont permis de réaliser 10 % d'économies d'énergie ces trois dernières années.

Afin d'accélérer la réhabilitation énergétique de son patrimoine bâti, le Conseil départemental prévoit d'engager un budget de 100 M€ entre 2023 et 2030 pour :

- améliorer les performances énergétiques des bâtiments et, en les combinant avec les actions sur les équipements et les utilisateurs, aller au-delà de l'objectif réglementaire de réduction de 40 % des consommations fixé par décret,
- prendre en compte l'augmentation des températures estivales en améliorant le confort d'été des occupants et des usagers du service public.

Les mesures de sobriété énergétique

En parallèle des actions sur le bâti, le changement des pratiques et la sensibilisation des occupants est un enjeu essentiel pour maîtriser les consommations énergétiques. Pour cela, le Conseil départemental met en place, dès cet hiver, de nouvelles mesures de sobriété énergétique dans ses bâtiments :

- baisser le chauffage à **19 degrés**, en adaptant la température lorsque nécessaire comme pour les crèches, la Protection Maternelle Infantile...,
- raccourcir les plages horaires de chauffage de **6h à 20h**, au lieu de 22h,
- optimiser la température de l'eau sanitaire,
- renouveler les ampoules des bâtiments départementaux en LED,
- privilégier les visioconférences pour limiter les déplacements,
- former les agents à l'écoconduite,
- former les agents aux bonnes pratiques et aux écogestes.

Par ailleurs, le Département s'engage dans le **dispositif Ecowatt** mis en place par le gestionnaire du réseau électrique français RTE, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour permettre à chacun – entreprises, collectivités, particuliers – d'agir sur sa consommation d'électricité afin d'anticiper les risques de coupure hivernale. Il s'agit d'une « météo de l'électricité » qui informe en temps réel sur le niveau de consommation des Français et propose un système d'« **alertes vigilance coupure** » en cas de tensions sur le réseau électrique et de potentielles coupures de courant dans la région.



EN CHIFFRES

100 M€
entre 2023 et 2030
pour la réhabilitation
énergétique des bâtiments
départementaux

Objectif :
- 60%
de consommation
énergétique pour
la collectivité d'ici 2050

FOCUS

Réduire les émissions de CO² pour les déplacements de la collectivité

Afin d'inciter les 6 500 agents, répartis sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, à adopter un comportement écoresponsable, le Conseil départemental a mis en place le plan de déplacements de l'administration « Circul'action 31 ».

Ce plan comporte 31 actions concrètes telles que l'augmentation du nombre de stationnements vélo sur les différents sites départementaux, l'acquisition de véhicules et de vélos électriques au sein de la flotte départementale, l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, ou encore le renforcement du télétravail.

Depuis le 20 septembre dernier, les agents de la collectivité peuvent utiliser l'**application de covoiturage Klaxit** qui conçoit des réseaux dédiés de covoiturage pour les collectivités ou les entreprises. Elle permet notamment de **rémunérer les conducteurs de véhicule, en proposant des trajets gratuits** pour les passagers.

Par ailleurs, depuis le 1er juillet 2022, l'**indemnisation des abonnements de transports publics** pour les agents départementaux est passée de **50 à 75 %**.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne applique également le « Forfait mobilités durables » depuis janvier 2021. Ce forfait propose une **aide directe de 200 €** par an pour les agents qui viennent au travail à vélo ou en covoiturage.



Le Département doit être exemplaire et novateur pour construire un nouveau modèle énergétique.

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

EN CHIFFRES

50 bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques d'ici 2030

Des nouveaux collèges à énergie positive

Le Conseil départemental mène un programme d'investissements ambitieux pour les collèges haut-garonnais. Lors de cette rentrée scolaire 2022, 5 nouveaux établissements ont ouvert leurs portes alors que 22 opérations de construction et réhabilitation sont programmées à l'horizon 2027 pour un budget de 420 M€.

La construction des nouveaux collèges répond à un cahier des charges exigeant en matière d'efficacité énergétique et d'empreinte carbone. L'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Département sont à énergie positive (BEPOS). Par ailleurs, la collectivité œuvre pour une très faible empreinte carbone des bâtiments, dans le choix de ses modes de construction notamment : matériaux bio-sourcés comme le bois, les briques de terre fabriquées sur site, la laine de bois et la paille.

Les nouveaux collèges sont dotés d'équipements énergétiques durables et favorisant l'autoconsommation : pompes à chaleur géothermiques, électricité solaire photovoltaïque, récupérateurs d'eau, outils d'optimisation des consommations...

Les espaces extérieurs sont pensés dans l'objectif de préserver la biodiversité environnante de l'établissement. Depuis 5 ans, un paysagiste est systématiquement intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre des nouveaux projets de collège pour réaliser la végétalisation des cours de récréation et des parvis.

Pour chaque nouvelle construction, une étude d'ensoleillement est menée préalablement, afin de mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre les fortes chaleurs : installation de brise soleil ou de « casquette », installation d'une sonde géothermique à 150 m de profondeur et d'un système de « géocooling » qui permet un rafraîchissement naturel du bâtiment.

Le développement des énergies renouvelables

Selon une étude réalisée par le Conseil départemental, au moins 50 bâtiments départementaux pourront être équipés de panneaux photovoltaïques.

Les toitures des bâtiments départementaux pourront également être mises à disposition de tiers opérateurs, ou bien équipées par le Département pour ses propres besoins, avec un modèle d'autoconsommation et de revente, permettant de diminuer les consommations d'énergie non renouvelables sur les bâtiments existants.

Par ailleurs, le Conseil départemental multiplie les partenariats pour un développement local des énergies renouvelables.

La souscription du Conseil départemental au capital d'Enercoop pour un montant de 100 000 € permet un soutien aux projets de développement de parcs solaires en Haute-Garonne tel que celui de Cintegabelle créé en 2019.

Le syndicat Réseau 31, soutenu par le Conseil départemental, développe également sa filière d'énergies renouvelables hydroélectrique avec plusieurs projets déjà réalisés tels que la **centrale hydroélectrique du Fousseret** en 2022, une installation de « pico électricité » (de très petite puissance) sur un réseau d'eau potable et **2 nouvelles usines en projet** pour 2023 à Bérat.

En participant au projet de recapitalisation de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), le Conseil départemental poursuit et accélère sa stratégie sur le développement des énergies renouvelables, avec à l'échelle de la Haute-Garonne, un projet d'hydroélectricité sur un canal et 2 projets photovoltaïques flottants sur des retenues existantes.





Renforcer les aides financières pour accélérer la réhabilitation énergétique des logements

Afin de lutter contre la précarité énergétique qui accroît les inégalités, le Conseil départemental agit pour la rénovation des logements privés et du parc public de logements sociaux.

Conscient du poids financier que représente le logement dans la consommation des ménages modestes, fragilisés depuis deux ans par la crise sanitaire, le Conseil départemental engage un Plan de lutte contre la précarité énergétique et renforce en parallèle son soutien aux bailleurs sociaux du territoire.

Un nouveau plan de lutte contre la précarité énergétique

Ce plan, adopté par les élus départementaux à la session extraordinaire du 18 octobre, met en œuvre de nouvelles actions concrètes envers les ménages précaires et modestes pour les deux prochains hivers (2022-2024).

- **Un renforcement de l'aide aux propriétaires modestes pour les travaux de rénovation énergétique**

Le Conseil départemental accompagne les propriétaires privés les plus modestes dans leurs projets de rénovation énergétique par un conseil personnalisé et des aides financières directes.

En 2021, 650 rénovations énergétiques globales ont été financées à hauteur de 8,5 M€ sur fonds délégués de l'ANAH et 1 M€ sur fonds propres du Conseil départemental.

Afin d'aller plus loin dans cette volonté, le Département prévoit de proposer aux propriétaires occupants qui s'engagent dans des travaux éligibles aux aides déléguées de l'ANAH et incluant une rénovation énergétique globale (minimum 35 % de gain énergétique), de bénéficier d'un taux de subventions publiques particulièrement incitatif et homogène pour toute la Haute-Garonne, à savoir :

- 75 % du coût H.T. des travaux pour les propriétaires occupants très modestes
- 50 % du coût H.T. des travaux pour les propriétaires occupants modestes.

Ces taux comprennent les aides publiques cumulatives de l'ANAH, du Conseil départemental et d'une autre aide éventuelle d'un délégataire hors du territoire de compétence du Département.

Au sein de ces aides, la part du Conseil départemental augmentera de 25 %, soit :

- 7 500 € maximum par logement pour des travaux de rénovation énergétique (contre 3 000 € précédemment)

- 12 500 € maximum en cas de **réhabilitation lourde** d'un logement très dégradé (contre 5 000 € précédemment).

Pour les ménages modestes, non subventionnés jusqu'alors, la nouvelle aide départementale atteindrait 15 % du coût HT des travaux soit 4 500 € maximum par projet de rénovation énergétique et 7 500 € par projet de réhabilitation lourde.

- **Aide au remplacement des systèmes de chauffage**

Depuis plus d'un an, le prix des énergies fossiles connaît une augmentation importante qui place de nombreux foyers haut-garonnais dans de réelles difficultés financières, tandis que les nouveaux systèmes de chauffage, plus propres et plus économes, restent coûteux.

Le Conseil départemental propose de mettre en place **une aide financière** destinée à réduire le reste à charge des ménages haut-garonnais **pour le remplacement de leurs anciens systèmes de chauffage polluants** et coûteux dont le logement ne peut pas bénéficier d'une rénovation globale.

D'un montant de **1 000 à 2 000 €** selon les ressources du demandeur, la subvention sera attribuée à l'ensemble des ménages hauts-garonnais aux revenus très modestes et modestes, et élargie aux ménages intermédiaires selon les critères de l'ANAH.

Cette aide directe permettra de réaliser très rapidement des économies sur les factures d'énergie, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans le parc de logements privés haut-garonnais. Cette action contribuera également à réduire la dépendance de notre pays aux énergies fossiles.

- **Renfort de l'aide financière liée à un impayé d'électricité ou de gaz**

Dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, une aide financière liée à un impayé de d'électricité ou de gaz est proposée aux ménages les plus modestes, sous conditions de ressources. Le Département a décidé de revoir à la hausse les plafonds de ressources de cette aide, en lien avec Toulouse Métropole.



Pour éviter la rupture énergétique, nous devons être aux côtés des plus modestes.

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



EN CHIFFRES

Jusqu'à
12 500 €
d'aide départementale par logement pour des travaux de rénovation énergétique

entre **1 000**
et **2 000 €**
d'aide pour le changement d'un système de chauffage

• **Un nouvel accompagnement « énergie » dans les MDS dédié aux plus précaires**

Le Département renforce son offre envers les plus précaires en proposant dès cet hiver dans les Maisons départementales des Solidarités :

- des **distributions de kit anti-gaspillages** destinés aux publics en situation de grande précarité, prioritairement dans les zones périurbaines et rurales (contenant notamment des filtres économiseurs d'eau, des multiprises coupe-veille, des ampoules LED...);

- des **visites énergétiques à domicile** afin de sensibiliser les ménages – locataires ou propriétaires – aux éco-gestes et fournir un accompagnement pour l'obtention d'aides relatives à la rénovation énergétique.

EN CHIFFRES

10 M€
pour la rénovation
énergétique des logements
sociaux en Haute-Garonne

La rénovation du parc public de logements sociaux

Le Département porte la volonté d'accompagner les bailleurs sociaux à la nécessaire réhabilitation de leur parc, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2034, en amont de l'échéance légale fixée à 2050. L'enjeu est d'autant plus important que le parc

cumulé de l'Office public de l'Habitat (OPH) 31 et de la SA des Chalets est d'environ 18 000 logements, soit 18 % du parc de logement locatif social en Haute-Garonne.

Le Département prévoit d'investir massivement, à hauteur de 10 M€ sur une période de 10 ans, pour la réhabilitation du patrimoine des opérateurs de la SAC Garonova (qui regroupe l'OPH31, la SA des Chalets, la SCIC de la Haute-Garonne et la SA Habitat Garonne).

Cet investissement départemental prévoit de soutenir les opérations de réhabilitation exemplaires, qui peuvent atteindre jusqu'à 60 000 € par logement pour obtenir un classement énergétique A ou B.

FOCUS

Expérimentation par les Chalets d'un système de chauffage innovant

Depuis 2020, Le Groupe Les Chalets expérimente la mise en place d'un système de chauffage par « radiateurs numériques » qui permet aux locataires de bénéficier d'une source d'énergie gratuite.

Le chauffage de la résidence est assuré par des équipements informatiques, (data-center), grâce à la production de chaleur émise par des micro-processeurs.

Concrètement, les radiateurs numériques assurent des calculs informatiques pour le compte d'entreprises, via un système de gestion décentralisé, utilisant de l'internet très haut débit. Le locataire reste néanmoins maître d'allumer et d'éteindre les systèmes selon ses besoins. Ces systèmes n'émettent pas d'onde et ne sont pas « intrusifs ».





Accompagner les territoires dans la transition écologique

Le Conseil départemental, acteur essentiel de l'aménagement des territoires, accompagne les communes et intercommunalités vers la transition écologique.

EN CHIFFRES

9 M€
consacrés à des travaux de rénovation énergétique des équipements publics entre 2016 et 2021

À travers ses dispositifs de soutien aux territoires, en termes financier et en ingénierie, le Département accompagne de nombreux projets publics répondant aux enjeux du développement durable sur l'ensemble de la Haute-Garonne.

Les contrats de territoire, un outil au service du développement durable

Les contrats de territoire, mis en place depuis 2016, permettent de soutenir financièrement les projets de création et de rénovation d'équipements publics, portés par les communes et intercommunalités. Plus de 3 000 projets ont bénéficié de cette aide sur le territoire.

Entre 2016 et 2021, le Département a alloué, dans ce cadre, **plus de 9 M€ d'aides aux communes** et intercommunalités pour financer des travaux de rénovation permettant de lutter contre les « passoires thermiques » et de réadapter les équipements publics aux exigences

actuelles de performance énergétique. Par ailleurs, ces contrats ont permis de favoriser l'essor des mobilités douces en soutenant financièrement l'aménagement de pistes cyclables (3 M€) et de chemins piétonniers (800 000 €).

En 2022, le Conseil départemental a étendu ce dispositif à de nouveaux domaines afin de mieux répondre aux demandes des territoires, liées au développement durable.

Ainsi, sont désormais éligibles de nouveaux projets tels que parcs et accroche vélos, grainothèques, achat de véhicules électriques et installation de bornes électriques.

Par ailleurs, les nouveaux contrats de projets territoriaux signés avec les EPCI du territoire concernent désormais les sites d'importance écologique de la Haute-Garonne, à savoir la Forêt de Buzet, la Forêt de Bouconne, la vallée de la Save et de la Seygouade et la vallée d'Oô.

“
Les solutions viendront des territoires face aux défis qui nous attendent.

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Un accompagnement en ingénierie autour du développement durable

En parallèle de l'accompagnement financier, le Département propose un soutien technique et juridique aux collectivités via son offre en ingénierie. La plateforme d'appuis aux territoires mobilise plus de 200 experts du Département et ses partenaires pour répondre efficacement aux demandes des élus locaux.

Des formations dans les domaines de l'environnement, la transition écologique et la sobriété foncière dans le but de mieux construire et de moins consommer d'espaces sont mises à leur disposition, mais également la diffusion d'informations sur des exemples de bonnes pratiques, des dossiers de fond sur la consommation foncière, l'eau, les arbres et forêts, des articles sur les modalités d'évaluation environnementale, la loi climat et résilience ou encore l'entretien des arbres.

FOCUS

En septembre 2022, le Département a signé avec le Syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne un contrat de projet d'aménagement durable 2022/2026. Cette collaboration sur 38 projets structurants pour le développement territorial du Syndicat Mixte, acte un soutien financier d'envergure de la collectivité pour les activités sportives et culturelles, les mobilités douces, l'alimentation, la pédagogie et la préservation du patrimoine forestier. La Forêt de Bouconne, véritable poumon vert de la Haute-Garonne, est le plus grand Espace Naturel Sensible du territoire puisqu'il couvre à lui seul 68% de la superficie classée.



RETOUR SUR

Un colloque avec Cyril Dion et Arthur Keller à destination des élus du territoire

Le 13 octobre dernier, le Conseil départemental a organisé le colloque « Risques climatiques et défis sociétaux - Et si les solutions venaient de nos territoires ? » avec Cyril Dion, réalisateur et écrivain engagé pour l'écologie, et Arthur Keller, ingénieur et conférencier spécialiste des risques systémiques et des stratégies de résilience collective. Ce colloque a réuni plus de 300 participants dont les élus haut-garonnais, les représentants du monde associatif et les agents du département. La captation vidéo du colloque sera bientôt disponible sur le site internet du Conseil départemental.

Session extraordinaire Transition écologique du 18 octobre 2022

Veiller sur la ressource en eau

- **3** nouvelles stations d'alerte créées pour assurer la qualité de l'eau potable
- **1,5 M€** pour renouveler les réseaux d'Alimentation en Eau Potable

Agir pour la reconquête de la biodiversité

- **Un plan de prévention** de lutte contre les feux de forêts

Vallée d'Oô :

- **4 415** hectares classés Espace Naturel sensible et **53** hectares classés

AU TOTAL :

- Plus de **11 000** hectares classés Espaces Naturels Sensibles en Haute-Garonne
- Près de **500** hectares inscrits au Conservatoire départemental des Zones Humides Haute-Garonne

Favoriser l'agroécologie pour sécuriser une alimentation locale de qualité

- **Un plan agroécologie 2022-2027**

Se déplacer autrement au quotidien

100 M€ pour 100 km de Réseaux Express Vélo

Plus de **3 000** hectares places de covoiturage d'ici 2028

Signature du Pacte engagement des acteurs des infrastructures de mobilité :
30 % enrobés traités à **- de 100 °C**,
recycler **100%** des produits de déconstruction

S'engager pour la sobriété énergétique

- **100 M€** entre 2023 et 2030 pour la réhabilitation énergétique des bâtiments départementaux
- Moins **60 %** de consommation énergétique pour la collectivité d'ici 2050
- **50** bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques d'ici 2030

Renforcer les aides financières aux ménages pour lutter contre la précarité énergétique

- **12 500 €** maximum d'aide départementale par logement pour des travaux de rénovation énergétique
- Entre **1 000** et **2 000 €** d'aides pour le changement d'un système de chauffage
- Distribution de « **kits anti-gaspillage** » dans les Maisons départementales des solidarités
- Hausse de l'**aide aux ménages précaires** pour la prise en charge des factures d'énergie impayées
- **10 M€** pour la rénovation énergétique des logements sociaux en Haute-Garonne



Toutes les infos sur :
haute-garonne.fr



Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9